Ministère de l'Education Nationale

Beaux Arts

ETAT FRANCAIS

ARRETE

Direction des Services d'Architecture - Sites

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale,

Inventaire des Sites

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique scientifique légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4: Vu l'arrêté du IO Août 1942 pris par application de la

loi du II Juillet 1942:

ARRETE :

ARTICLE PREMIER: Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, le portail, l'église, la tour Ronde et leurs abords à Canet (Aude) comprenant les parcelles cadastrales Nos 241 à 256 265 266 Section A - ainsi que la placette sise au nord et sa fontaine, la place de l'Eglise au sud et les deux ruelles qui à l'est et à l'ouest relient ces places et limiter t le site.

En ce qui concerne les immeubles vâtis, la mesure viæ

les façades, élévations et toitures.

Les propriétaires sont :		
COMMUNE	250	250bis
BAICHERE François	24I	243
BOMBAL Jean	246	
CARRERAS Madeleine	242	256
CAZEAUX Jean	245	
CICERA Antonin	253	
JULIA Barthélémy	255	
LARRUY Antoine	244	
MANENC Alfred	25I	
MAURY Jacques	248	
MONTRADY Isidore	254	
PEDUSSEAU Germain	266	
ROBERT Felix	249	
ROU E Jean	265	
ROUQUIE Ernest	247	
SALTNAS Antoine	252	

ARTICLE 2ème : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Canet et aux propriétaires intéressés qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARE LE

Par délégation : Le Conseiller d'Etat Secrétaire général des Beaux Arts : HAUTECOEUR

Pourampliation: Le Sous Chef du Bureau des Monuments Historiques et des Sites :

were

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE

DES IMMEUBLES PROTÉGÉS

AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES

ET SUR LES SITES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Canet. — Portail, église, tour ronde et leurs bords (parcelles n° 241 à 256, 265, 266, section A du cadastre) ainsi que la placette au nord et sa fontaine, la place de l'Église au sud et les deux ruelles qui à l'est et à l'ouest relient ces places et limitent le site. En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure vise les façades, élévations et toitures (S. Ins.: 25 février 1943).

DIRECTION DE L.

AUDE

ARCHITECTURE

CANET

SITES

CANTON : NARBONNE ARROND" : NARBONNE



PORTAIL, TOUR ET EGLISE

MICHELIN au 1/200.00 lieu dit de Echelle: 1/1.250 Partie inscrite Section A-1

Sont inscrites sur l'Inventaire des Sites dont la concersation présente un intérêt général, le portail, l'Eglise, la Tour Ronde et leurs abords à CANET (Aude) comprenant les parcelles cadastrales n° 241 à 256 - 265 - 266, Section à ainsi que la placette sise au Nord et sa Fontaine, la place de l'Eglise au Sud et les deux ruelles qui à l'Est et à l'Ouest relient ces places et limitent le Site,

En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure vise les façades, élévations et toitures.

Les propriétaires so

ont :		
Commune	250 - 250	bis
BAICHERE François	241 - 243	
BOMBAL Jean	246	
CARRERAS Madeleine	242 - 256	
CAZEAUX Jean	245	
CICERA Antonin	253	
JULIA Barthélemy	255	
LARRUY Antoine	244	
MANENC Alfred	251	
MAURY Jacques	248	
MONTRADY Isidore	254	
PEDUSSEAU Germain	266	
ROBERT Félix	249	
ROUGE Jean	265	
ROUQUIE Ernest	247	
SALINAS Antoine	252	

DÉPARTEMENT

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

6816 T (Sept. 1970)

d AUDE

COMMUNE

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES CADASTRE

Section A_ 1 e Feuille

& CAVET D'AUDE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle: 1/1250





A_NARBONNE le 22 06 87.
L'Inspecteur Central
Charles Foncie

Extrait certifié conforme au plan cadastral _ à la date ci-dessous (1)

- electrical terianvier to

Centre-Fonder